

plus quel roman, qui mettait son fusil sur l'épaule gauche, lorsqu'il était fatigué de l'épaule droite.

Toutefois, avant de changer son fusil d'épaule, l'honorable ministre a fait des déclarations publiques. Il en a fait à Lorette, à Montmagny et ailleurs, se proclamant toujours le disciple du député de Jacques-Cartier et promettant un plébiscite, et même mieux qu'un plébiscite.

Les électeurs de la province de Québec attendaient avec impatience l'ouverture de la première session du nouveau Parlement. Sur toutes les tribunes publiques, à la porte de toutes les églises, les honorables messieurs de la droite et leurs amis avaient pris le ciel à témoin qui si le gouvernement Laurier était renversé, la loi de la marine, cette loi maudite, disparaîtrait des statuts dès les premiers jours de la session.

C'est alors que la désillusion commença.

Non seulement le Gouvernement ne demanda pas le rappel de la loi navale, mais pas un des députés élus à la suite de ces promesses et de ces engagements ne présenta un semblant de projet à cet effet.

Mon honorable ami, le député de Dorchester, donna cependant avis, le 7 février 1912, d'une résolution exprimant le vœu que la loi navale devrait être rappelée, mais l'honorable député savait, à cette date, comme tous les députés de cette Chambre, que sa résolution ne pourrait pas être discutée, la Chambre ayant alors adopté une motion que les mesures du Gouvernement auraient préséance sur les autres mesures jusqu'à la fin de la session.

Je ferai remarquer cependant, à raison du vote donné la semaine dernière par l'honorable député, que la principale raison alléguée dans cet avis de motion pour le rappel de la loi navale, était que cette loi établissait une ligne de conduite dont l'importance et les conséquences étaient très grandes, et que la marine projetée n'avait pas été discutée devant le peuple avant d'être adoptée.

De l'honorable député de Dorchester, comme de ses collègues, j'ai bien le droit de dire: "Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?"

L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries déclara au cours de la session que des ministres iraient à Londres consulter l'amirauté afin de connaître les meilleurs moyens à adopter pour la contribution du Canada à la défense navale.

L'honorable député de Yamaska, qui est sans doute au courant des secrets ministériels, disait dans son discours le 13 février courant:

Quatre de nos ministres traversèrent l'Atlantique dans ce but. Au moment de leur départ ils étaient en faveur d'une contribution; telles étaient encore leurs dispositions lorsqu'ils nous revinrent.

Cette opinion du député de Yamaska est d'ailleurs confirmée d'une manière indiscutable par ces mots qui apparaissent en toutes lettres dans le memorandum de l'amirauté:

Le premier ministre du Canada ayant demandé sous quelle forme une aide immédiate de sa part serait plus effective...

L'honorable ministre des Postes, comme ses collègues, était décidé d'aller offrir une contribution. Il réalisait bien cependant l'étrangeté de son rôle, et les journaux ministériels de la province de Québec annoncèrent que mon honorable ami ne faisait pas le voyage d'Europe pour aller conférer avec l'amirauté, mais pour aller rétablir sa santé compromise.

Pourquoi l'honorable député de Jacques-Cartier, le chef reconnu de l'aile nationaliste du cabinet, ne faisait-il pas partie de cette expédition diplomatique? Ne sommes-nous pas en droit de penser que le premier ministre, cette fois encore, faisait un excellent choix, et savait trouver en l'honorable ministre des Postes un associé plus complaisant?

La loi actuelle est le résultat de ce voyage.

Et je dis aujourd'hui au Gouvernement, je dis surtout à nos représentants de la province de Québec dans le cabinet, qu'avez-vous fait de vos promesses? Comme des négociants insolvables, vous avez fait faillite à tous vos engagements solennels.

Cette loi est un expédient. C'est une loi temporaire, n'ayant pour justification que d'être offerte par un gouvernement essentiellement temporaire.

Le prétexte d'urgence ne tient pas debout devant les déclarations de tous les chefs de la politique anglaise.

L'emergency du Gouvernement est une fable, qui est devenue la risée du pays, et nos honorables amis le comprennent si bien qu'ils rivalisent pour trouver un mot que le ridicule n'a pas encore tué; les uns voient une crise, les autres un devoir d'honneur, et le ministre des Postes, toujours heureux, a rencontré la situation en l'appelant "besoin pressant".

Cette urgence de commande n'a été inventée que pour ouvrir une porte aux nationalistes, et leur donner un prétexte de fouler aux pieds leurs programmes électoraux.

Mais la porte n'est pas grande, et nous y passer il leur faut encore se courber!

Qui fait cette loi? Qui la soutient? Pourquoi est-elle faite?

Ecoutez ce que disait le ministre du Commerce (M. Foster) dans son discours du 18 décembre 1912, page 1453, hansom français:

Mon très honorable ami a dit encore que cette résolution était un produit hybride né de la alliance du jingoisme tory, et du nationa-